



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

RDC

LE PÉRILLEUX EXERCICE DE LA PROFESSION D'AVOCAT EN SITUATION DE CONFLIT ARMÉ : LE QUOTIDIEN DU BARREAU DE KANANGA (RDC).

Parce qu'ils sont souvent le dernier espoir pour les personnes dont les droits fondamentaux sont violés et des interlocuteurs essentiels pour accéder à la justice, les avocats jouent un rôle fondamental pour construire et maintenir un Etat de droit et promouvoir le respect des droits de l'Homme. Cette haute responsabilité ne protège malheureusement pas ceux à qui elle échoit et les droits de la défense, comme les avocats eux-mêmes, sont régulièrement menacés. Lorsqu'en outre l'autorité de l'Etat et la cohésion d'une société sont affaiblies par un conflit armé, ces menaces s'accroissent dramatiquement. Se déplacer, rencontrer un client, défendre le principe de la présomption d'innocence et exercer sans entraves les droits de la défense deviennent alors des défis quotidiens et extrêmement périlleux. Mes confrères du Barreau de Kananga en font l'amère expérience depuis plusieurs mois.

Comptant presque 2 000 000 d'habitants et capitale de la province du Kasai-Central, la ville de Kananga est située au centre de la République démocratique du Congo. Cette région, connue notamment pour ses gisements diamantaires, compte elle-même 4.000.000 d'habitants, dont de nombreux déplacés du Katanga (1992-1994) et des réfugiés de guerres venus de l'est du Congo (depuis 1997). Les deux provinces du Kasai et du Kasai central connaissent par ailleurs une grave crise politique caractérisée par une forte illégitimité des institutions liées au long retard des élections provinciales, municipales et locales.

Depuis le mois de juillet 2016, la région est aussi le théâtre d'une insurrection populaire suite à la révolte du chef coutumier Kamuina Nsapu, opposé à l'autorité de l'Etat et militant pour la prise en compte par le gouvernement de ses charges coutumières et pouvoirs mystiques. La mort de ce dernier en août 2016, à la suite d'une opération militaire, a déclenché une vague de contestation qui s'est étendue sur les trois provinces du Kasai, provoquant une brusque dégradation des conditions sécuritaires et de nombreuses violations des droits de l'Homme tant de la part des forces rebelles que des forces gouvernementales.

Le haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme exhortait ainsi en mars 2017 le Conseil des droits de l'Homme à établir une commission d'enquête pour se pencher sur « *les allégations répétées de graves violations des droits de l'homme et la découverte de trois nouveaux charniers* ». Il affirmait également que son Bureau surveillerait « *attentivement les développements judiciaires concernant les actions des forces de sécurité qui ont entraîné la mort de plus de 100 personnes en septembre et en décembre* ». De son côté, le Gouvernement Congolais réagissait en estimant que les charniers étaient le fait de présumés miliciens qui tueraient « *notamment dans des conditions atroces des chefs coutumiers, des intellectuels locaux ou encore des policiers* ».

C'est dans ce contexte troublé et violent que notre Barreau – un des 13 barreaux de RDC comptant 383 avocats dont 179 inscrits au tableau et 104 stagiaires – s'efforce de mener à bien sa mission de défense des justiciables et d'accès à la justice.

Nombre d'avocats du ressort sont engagés dans la défense des droits de l'homme et l'aide aux victimes grâce à l'organisation de bureaux d'assistance gratuite et l'obligations de pro deo pour les stagiaires. Mais cet engagement n'est pas exempt de risques.

Les affrontements répétés entre les forces de l'ordre et les miliciens ont de graves conséquences sur l'administration de la justice. Les crimes graves et les exactions commis en nombre sur les populations civiles et l'assassinat de nombreux éléments des forces de l'ordre par les miliciens ont conduit à une hausse massive des arrestations et des procès, tant contre des présumés miliciens que contre les militaires, alors même que l'abandon des postes par les magistrats à



CIB

Conférence Internationale des Barreaux

Tshikapa, à Luebo et à Tshimbulu ont gravement impacté le fonctionnement des tribunaux. Des tribunaux coutumiers, tribunaux ciota, sont apparus en nombre devant le blocage de la justice d'Etat, créés par les chefs miliciens pour gérer notamment les questions de créances ou de conflits parcellaires. Les méthodes de ces tribunaux sont cependant très éloignées des standards en matière de justice équitable : l'assistance d'un avocat n'est en aucun cas garantie, le recours à la torture y est facile et les condamnations à mort, ainsi que les exécutions, fréquentes. Plusieurs avocats ont été victimes de la justice arbitraire et expéditive de ces tribunaux.

Mais c'est surtout l'accroissement du banditisme et du terrorisme nés de la confusion créée par le conflit qui entraîne des menaces et des entraves sérieuses au travail des avocats.

L'insécurité des routes rend hautement périlleux tout déplacement et donc l'accès des avocats à leurs clients, et inversement. Le climat de méfiance généralisée conduit régulièrement les belligérants à identifier l'avocat à la cause de son client, en violation des principes de base de la profession et des règles du procès équitable. Comme le reste de la population, les avocats sont exposés aux dommages collatéraux durant les affrontements, mais aussi aux pratiques de rançonnage et aux actes de violences. L'avocat est peut-être plus exposé cependant car, à l'instar des journalistes ou des secouristes, son devoir l'appelle souvent au plus près des lieux où se commettent ces violations. Un certain nombre de mes confrères du ressort, intervenant en défense de membres supposés de la rébellion Kamuina Nsapu, ont notamment fait l'objet de menaces d'enlèvement. Il est à noter que ces menaces s'étendaient à leurs proches, ce qui démontre une volonté forte de les dissuader d'accomplir leur devoir pour empêcher l'exercice de la justice.

Bâtonnier Dominique Kambala

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Kananga.